

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.03.2025
Convocation faite
Le 13.03.2025

Délibération
N°2025-03-039

Approbation du montant
de la cotisation 2025
et versement d'un acompte
au Syndicat Mixte du SCoT
Nord-Ardenne (annexes)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Peggy BOLOTTI (représentante de M. Fabien PRIGNON), MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (représenté par M^{me} Peggy BOLOTTI), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE, MM. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Jean GUION (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la création du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, par arrêté préfectoral n°2019-183 du 25 mars 2019,
Considérant l'appel à cotisation 2025 du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne par sa délibération n°2025-02-009 du 27 février 2025, d'un montant de 36 030 €,

Considérant la demande d'acompte faite lors du Comité Syndicat du SCoT du 27 février 2025 afin de faire face à des difficultés de trésorerie dues au retard du versement de la subvention de la Région Grand Est pour l'étude flottes faibles émissions,

Vu le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 du SCoT Nord-Ardenne,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances, réunie le 19 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025 du SCoT Nord-Ardenne,
- * **décide** de verser au SCoT Nord-Ardenne une cotisation d'un montant de 36 030 € pour l'année 2025,
- * **approuve** le versement d'un acompte à cette cotisation d'un montant de 9 007,50 €, correspondant à 25% du montant de celle-ci,
- * **donne délégation** au Président de verser le solde après le vote du Budget Primitif de la Communauté.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

